

BÂTIMENT 5

Catégorie **LLM** : Cluster (**n° 5C 01**)

Type : Appartement organisé autour de 2 suites et d'un espace commun – rez-de-chaussée

Où : 5C, chemin des Tines, 1260 Nyon

Conditions d'attribution : **Domicile à Nyon depuis 3 ans au moins ou activité professionnelle à Nyon depuis 5 ans au moins**, conformément au Règlement adopté par le Conseil municipal en 2020 ;
Logement subventionné soumis au contrôle de l'État ; se référer au RCOLLM et barème de limites de revenus

Situation : Quartier du Stand – Chemin des Tines

Nombre de pièces : cluster (appartement composé de 2 suites)

Etage : rez-de-chaussée

Surface habitable (espaces communs incl.) : 184 m²

Hauteur des pièces : 2.48 m

Année de construction : 2022

Disponible dès le : **mai 2022**

Loyer net : **Suite 1 de 3 pièces** : CHF 1'406.- / **Suite 2 de 3 pièces** : CHF 1'665.-

Charges : **Suite 1** : CHF 100.- / **Suite 2** : CHF 120.-

Garanties de loyer : à verser sous forme de parts sociales, soit 3 mois de loyer

Distances

Transports publics : 100 m

Commerces (Porte de Nyon) : 1,5 km

Crèche : sur place

Ecoles primaires : 1-2 km

Jonction d'autoroute : 3 km

Equipement

Accès balcon

TV câbles

Convient aux enfants

Garage souterrain (optionnel : place CHF 160.-/mois)

Praticable en chaise roulante

Animaux domestiques autorisés

Ascenseur

Nouvelle construction

Construction Minergie

Certifié minergie

Description

HABITAT ECOLOGIQUE ET PARTICIPATIF – **DÈS MAI 2022**

A louer magnifique appartement neuf organisé sous forme de « Cluster », spacieux séjours communs ouverts sur balcon, cuisine entièrement agencée ouverte sur une large salle à manger, salles de bains et petites cuisines privatives, dans une immeuble labellisé Minergie-P-Eco.

Le cluster, d'une surface de 184 m², s'organise autour de 2 suites et d'un espace commun : **SUITE 1** de 47 m² (taux d'occupation : min. 2 personnes) et **SUITE 2** de 57 m² (taux d'occupation : min. 2 personnes). Le taux d'occupation minimum du cluster est de 4 personnes.

S'agissant d'un immeuble appartenant à la Codha, coopérative de l'habitat associatif, l'intérêt du candidat pour la vie associative et participative devra être réel. A but non lucratif, la Codha créée en 1994, rassemble des personnes souhaitant un autre type d'habitat, une autre qualité de vie, un autre rapport au logement basé sur la participation, la convivialité et la solidarité.

Les appartements sont attribués après validation du Service du logement de la Ville de Nyon suite à un processus de pré-attributions des candidatures retenues par la Codha en fonction de l'ancienneté dans la coopérative des candidat-e-s qui sont membres ou devront adhérer à la Codha. Le choix des futur-e-s habitant-e-s sera communiqué suite à l'analyse des dossiers selon les catégories de logements (LLM ou LLA). Les candidat-e-s retenu-e-s devront adhérer à la Codha.

Pour le cluster, l'intérêt peut-être transmis en *team*, c'est à dire pour les 2 suites ou alors pour 1 suite seulement. Ces appartements collectifs nécessitent d'être ouverts à une vie de partage mais permettent toutefois de se retrouver dans un petit chez-soi.

Renseignements complémentaires : www.codha.ch

Location sur plans. Les appartements sont disponibles dès le printemps 2022, les baux seront signés avant l'entrée dans l'appartement. Les baux seront assignés pour chaque suite de manière indépendante.

Le dossier devra contenir obligatoirement une lettre de motivation.

